

Introduction

Le *Nouveau Testament* contient vingt-et-une épîtres qui sont plus ou moins des lettres, plus ou moins des traités. Cet exposé ne comprend pas une étude systématique de chacune de ces épîtres, mais en questionne, peut être avec justesse, peut être avec maladresse, deux parmi les plus conséquentes : l'*épître aux Romains* et la *première épître aux Corinthiens*. À travers ces deux textes choisis et analysés pour une part, c'est une invitation à lire chacune des épîtres sans naïveté et sans fondamentalisme. Le choix de ces deux textes a été également effectué car ils font partie du corpus attribué à l'apôtre Paul, illustre personnage dont le *Nouveau Testament* nous donne à voir un possible trait de caractère de cet écrivain épistolaire, sur lequel nous nous attarderons ensuite. L'objectif est de montrer qu'une prise de recul sur leur contenu peut être bénéfique qu'elle que soit l'épître, si on ne veut pas manquer à l'essentiel de la foi en Christ, ainsi qu'à la vérité de la nature et de la condition humaine.

L'épître aux Romains

Cette épître est adressée « à tous les bien-aimés de Dieu qui sont à Rome » (*Ro* 1,7). Cette adresse singulière peut nous donner de percevoir que ce texte a été écrit dans une époque et un contexte particuliers. Cela invite donc à le lire avec discernement afin d'éviter d'en tirer des conclusions hâtives pour tous les hommes et toutes les femmes, de tous lieux et de toutes époques.

On peut également percevoir cette épître comme étant un écrit épistolaire, mais surtout comme étant une sorte de traité où son auteur y avait "déroulé" sa pensée, c'est-à-dire l'avait développée au fur et à mesure, et ce dans un style oral. Une part du contenu de cette lettre est d'abord et principalement présentée ici suivant deux lignes de fond qui courent sur plusieurs chapitres : tout homme est pécheur ; la foi en Jésus Christ justifie tout homme.

Tout homme est pécheur

Pour tous les hommes, la possibilité de connaître Dieu par "le fait de la création" serait de l'ordre de l'évidence (*Ro* 1,19-20). Certes, la suite du texte se développe dans une diatribe contre l'idolâtrie (*Ro* 1,21-23) et concerne donc ceux qui croient déjà dans le divin. Cependant, cela ne nous empêche pas de considérer que, pour d'autres, ce qui leur semble être de l'ordre de l'évidence est un monde qui serait illusion, apparence, et auquel il faudrait se détacher pour accéder à la vérité. Pour d'autres encore, l'existence du mal leur paraît plus évidente que celle de Dieu, en particulier, si d'une manière ou d'une autre, ils subissent ce mal. Enfin, concevoir le monde comme une création peut conduire à penser Dieu uniquement comme "architecte de l'univers". Ce que l'on peut connaître de Dieu n'est donc pas manifeste pour tous.

Mais, selon l'épître, pour les idolâtres qui croient donc dans le divin ce devrait être de l'ordre de l'évidence et ils seraient donc inexcusables et Dieu les livrerait par conséquent à l'avilissement (*Ro*

1,24.26.28). On peut interpréter cette action de Dieu comme indirecte, par là comprendre que Dieu laisserait ces idolâtres aller d'eux-mêmes à l'avilissement ; c'est-à-dire, selon la teneur de cette épître, à rendre manifeste leur "impureté cultuelle" dans leur quotidien, y compris leur quotidien non-cultuel. Toutefois, le risque d'une telle vision est par exemple d'appréhender de manière simpliste les comportements humains, ne les juger qu'à travers des critères de moralité ou de religiosité ou d'un stoïcisme où l'ordre social n'est aucunement mis en question. Il est vrai que Paul n'est pas le Christ et qu'il était ignorant, au moins probablement pour une part, des influences sociologiques et de la psychologie humaine telles que nous pouvons les connaître de nos jours. Et il était peut être également ignorant de la part de pharisaïsme qui l'influçait encore.

Quoi qu'il en soit, selon l'épître, « tous ceux qui ont péché sans la loi [sans la loi que connaissent les juifs, donc ici les païens] périront aussi sans la loi [mais périront du fait de la conscience qui permet selon notre texte de mettre la loi en pratique, cf. *Ro* 2,14-15] ; tous ceux qui ont péché sous le régime de la loi [les juifs] seront jugés par la loi » (*Ro* 2,12). Autrement dit, tous qu'ils soient non-juifs ou juifs sont pécheurs (*Ro* 3,9.23). Par conséquent, si le salut vient des juifs, ce n'est donc pas du fait de leur justice, mais du fait que le Dieu fidèle le leur a promis (*Ro* 3,1-3).

Considérant l'homme comme pécheur et considérant la loi comme montrant ce qui est juste, cette dernière est alors logiquement perçue comme révélatrice de la culpabilité de l'humanité (*Ro* 3,19-20). Non seulement la loi est condamnation pour l'homme du fait qu'il n'est pas juste, qu'aucun n'est parfaitement juste (*Ro* 3,10), mais aussi parce qu'avoir connaissance d'un commandement, c'est connaître la possibilité de le transgresser en conscience (*Ro* 4,15 ; 7,7). Ainsi, l'injustice de l'homme « met en relief la justice de Dieu » (cf. *Ro* 3,5) d'où émane la loi, non que l'injustice de l'homme établirait la justice de Dieu, mais parce qu'elle la montre par opposition, un peu comme l'ombre montre la lumière. « Rejetons donc les œuvres des ténèbres et revêtons les armes de la lumière » (cf. *Ro* 13,12) nous dit l'épître, au moyen de la foi en Jésus-Christ.

La foi en Jésus Christ justifie tout homme

Tous pécheurs, nous sommes tous condamnés et condamnés à la mort qui selon l'épître est la conséquence du péché (*Ro* 5,12), mort qu'il faut ici considérée comme excluant totalement d'une relation avec Dieu. Or Christ est ressuscité d'entre les morts. Par conséquent, la justice de Dieu qui justifie l'homme, qui le libère de la condamnation, s'effectue par la foi en Jésus Christ (*Ro* 3,21-26), et uniquement par cette foi. Notons au passage que les *évangiles* présentent un attachement au Christ qui n'est pas restreint à la croyance (cf. par exemple *évangile selon Matthieu* 25,31-46).

Quoi qu'il en soit, si Paul a présenté dans cette épître la loi comme condamnation, il y a présenté la foi comme justification : « Abraham eut foi en Dieu, et cela lui fut compté comme justice » (cf. *Ro* 4,3). Or quand cela s'est passé, d'après le *Livre de la genèse*, Abraham n'était pas encore circoncis. Pour Paul, la circoncision se présente par conséquent « comme sceau [matérialisation] de la justice reçue par la foi » (cf. *Ro* 4,11 et 2,25-29). Or tous ceux qui descendent d'Abraham sont pécheurs et contredisent ce sceau. Dès lors, en quoi la foi en Jésus Christ permet-elle d'être juste, "circoncis de

cœur” (*Ro* 2,29) ? D’après la teneur de l’épître, être devenu chrétien, c’est avoir été baptisé en Christ, passant par lui d’une mort d’ordre quasi physique (*Ro* 6,13) à une résurrection, à une « nouveauté de vie » (*Ro* 6,3-4). En voici l’argumentaire, concernant les juifs en particulier et concernant toute personne, juive ou non-juive :

- Avant sa conversion, le juif était sous la loi. Par la mort en Christ, il est libéré du joug de la loi, comme la mort physique qui libère l’homme d’obéir à la loi (*Ro* 7,1-4). Par la résurrection en Christ, il est désormais sous le joug de la grâce qui permet de vivre en homme juste. Considérant cela, on comprend que pour Paul, juif de naissance, le refus de l’accueil de Jésus comme Christ par un certain nombre de juifs fut source de tristesse (*Ro* 9,2) et qu’il cherchât à le comprendre, donnant son interprétation à certains passages de la *Bible* (cf. en particulier les chapitres 9, 10 et 11 de cette épître).

- Avant sa conversion, plus encore que sous le joug de la loi, tout homme, juif comme païen, est sous le joug du péché. Et ce péché est personnifié (*Ro* 7,14-24) comme quelque chose qui habite le “corps charnel”. Suivant l’épître, par la mort en Christ, ce “corps charnel” y meurt et le péché “présent” en ce corps y meurt avec (*Ro* 6,6). Le pouvoir d’accomplir le bien est dès lors donné par l’Esprit (*Ro* 7,6 ; 8,1-4) et l’on peut donc avoir une conduite en conformité avec l’état de “sauvé” en Christ (*Ro* 6,4 ; 8,15) et cela, dans une communauté qui devrait vivre telle l’harmonie d’un corps et de ses parties (*Ro* 12,4-21), sans occulter non plus un certain réalisme (*Ro* 12,3.18 ; 14,1-6), ni un appel à une attention concrète (*Ro* 14,13.19-20).

En résumé, voici ce qui est énoncé : être chrétien, c’est passer d’un triptyque “loi, péché, mort” à un triptyque “Christ, salut, vie nouvelle”. Il est donc possible d’affirmer que les premiers chapitres de cette épître ne donnent pas d’autre raison d’avoir foi en Christ que celui d’être “sauvé d’une mort qui est conséquence du péché qui prive totalement d’une relation avec Dieu dans sa gloire” et d’y être sauvé en espérance (*Ro* 8,24), discours qui ne parle pas nécessairement au cœur de tout homme, en particulier de celui qui ne connaît pas Dieu.

Enfin, si l’on peut estimer que le chapitre douzième présente avec justesse ce que peut être la vie chrétienne tel que « Ne te laisse pas vaincre par le mal, mais sois vainqueur du mal par le bien » (*Ro* 12,21) –, il est écrit plus loin, sur le thème du pouvoir : « Que tout homme soit soumis aux autorités qui exercent le pouvoir, car il n’y a d’autorité que par Dieu et celles qui existent sont établies par lui » (*Ro* 13,1). Certes, le pouvoir est considéré ici comme étant au service du bien : « les magistrats ne sont pas à craindre quand on fait le bien, mais quand on fait le mal » (cf. *Ro* 13,3). Toutefois, même si l’on peut considérer qu’il n’y a d’autorité que par Dieu, ceux qui exercent le pouvoir n’en sont pas moins libre et peuvent donc en abuser. Il n’y a pas de place, si cette exhortation est prise à la lettre et comme vérité générale, pour une objection de conscience par exemple. C’est aussi risquer de voir l’exercice du pouvoir ou la manière dont il peut être organisé comme l’émanation automatique de la volonté de Dieu. Ce serait alors se mettre sous le joug d’une vision particulière et non plus sous la seule grâce de Dieu.

La première épître aux Corinthiens

Dans cette épître, Paul exhorta à l'unité (*I Co* 1,10), car dans « l'Église de Dieu qui est à Corinthe » (*I Co* 1,2), il y avait des divisions, au point que les réunions en commun n'étaient pas des lieux de communion (*I Co* 11,17-22) et que les uns et les autres se rattachaient à telle ou telle personne (*I Co* 1,11-12). Or l'Église est issue non pas du salut par les apôtres, mais du salut par le Christ qui est mort crucifié pour tous (*I Co* 1,13). Paul y mit en opposition deux sagesse, deux formes de puissances pourrait-on dire : celle liée aux élites de ce monde et celle de Dieu qui est puissance d'amour et qui fut pleinement révélée par le Christ dans le don de sa vie jusqu'à la croix (*I Co* 1,18-30 ; 2,6-10). Paul reprocha aux Corinthiens de ne pas avoir une foi adulte (*I Co* 3,1-4). Soit ! Fustigeant tout orgueil (*I Co* 4,6.18-19), il énonça leur parler alors comme à des enfants (*I Co* 4,14.21).

De plus, selon l'épître, il y avait dans cette communauté de Corinthe un homme qui vivait en union avec la femme de son père (union condamnée en *Lévitique* 18,8) et cela était connu de "partout" (*I Co* 5,1). Le lecteur actuel n'a aucune autre information sur cette situation, comme ce qui les motivèrent à vivre une telle union, et n'a donc que la conclusion que Paul s'en fit. Il se demanda pourquoi cet homme n'avait pas été écarté : « qu'un tel homme [Paul le considérait comme mort, cf. *I Co* 5,2] soit livré à Satan ["mis dans le monde où règne le péché"] pour la destruction de sa chair [de son "être pécheur"], afin que l'esprit soit sauvé au jour du Seigneur Jésus [afin qu'il se convertisse lors du jugement dernier] » (*I Co* 5,5). Plus généralement, Paul estima que les pécheurs qui sont membres de la communauté devraient être jugés (*I Co* 5,12), c'est-à-dire que les autres ne devraient pas avoir de relation avec eux (*I Co* 5,11). « Otez le méchant du milieu de vous » (cf. *I Co* 5,13), estima Paul. Cette injonction ne devrait pas faire oublier la "méthode" charitable et ecclésiale rapportée par l'évangile selon Matthieu concernant la correction fraternelle (*Mt* 18,15-17), méthode qui évite d'avoir un jugement hâtif (*Mt* 7,1-5) et qui permet d'ôter le mal plutôt que d'ôter le méchant en tant que personne, même si lui ôter des responsabilités et surtout le mettre face aux siennes peut être judicieux.

Enfin, Paul fustigea le fait que des membres de la communauté de Corinthe se fassent des procès entre eux, et cela devant une justice non-ecclésiale (*I Co* 6,1). Ce peut être, en effet, faire publicité d'un manque de fraternité : « À ceci tous vous reconnaîtront pour mes disciples : à l'amour que vous aurez les uns pour les autres » (*évangile selon Jean* 13,35) ; surtout s'il s'agit d'affaires « de minime importance » (cf. *I Co* 6,2) qui pourraient être prises en charge, de manière juste, à l'intérieur de la communauté.

« Pourquoi ne préférez-vous pas subir une injustice ? Pourquoi ne vous laissez-vous pas plutôt dépouiller ? » (cf. *I Co* 6,7). Certes, l'amour n'est pas sans appeler la réalisation de sacrifices, mais sacrifier la justice serait manquer à l'amour si c'est pour fuir la vérité et la responsabilité. N'est-il pas écrit : « quiconque fait le mal hait la lumière et ne vient pas à la lumière, de crainte que ses œuvres ne soient démasquées » (cf. *évangile selon Jean* 3,20) ? Il serait injuste de prétendre que le

bien de l'Église, ou qu'aimer l'Église, appellerait à mettre des affaires, en particulier de graves affaires, sous silence, car ce serait ajouter à des abus un autre abus, même si cela peut être, pour un temps, "crucifiant" pour l'image de l'Église. Ôter le mal peut donc nécessiter d'en passer par l'institution judiciaire.

Paul présenta ensuite une liste de personnes qui, selon lui, n'hériteraient pas du royaume de Dieu (*I Co* 6,9-10). Le risque d'une telle liste est de considérer superficiellement des personnes comme bonnes ou mauvaises (cf. *évangile selon Matthieu* 21,28-32). Il ne faudrait alors pas oublier que Jésus n'est pas venu pour juger, mais pour sauver (cf. *évangile selon Jean* 12,47).

Derrière ces possibles limites de l'épître, on peut considérer qu'il y a l'idée que « le jour du Seigneur Jésus », jour d'un jugement final, est pour bientôt (*I Co* 4,5 ; 7,29-31), idée qui pousse souvent à exprimer des ruptures radicales (rupture avec la "justice des hommes", rupture avec le "méchant" ou telle personne catégorisée comme "mauvaise", etc.), sans tenir compte de toutes les dimensions et réalités de l'humaine condition.

Mais il y a également le fait de la ville de Corinthe : capitale provinciale et centre maritime de première importance, ville cosmopolite où même les indésirables d'ailleurs pouvaient tenter d'y refaire leur vie et où on y a dénombré près de cent-cinquante cultes différents dont celui d'Aphrodite, déesse de l'amour qui déchaîne les passions des humains selon la mythologie gréco-romaine. « Se corinthiser » était un verbe de l'époque signifiant se prostituer ; d'où, sans doute, les mises en garde de l'épître (*I Co* 6,12-20). Paul y affirma que notre corps est le temple du Saint Esprit et que nous ne nous appartenons plus (*I Co* 6,19). Toutefois, nous ne sommes temple de l'Esprit qu'à condition que nous vivions de l'Évangile (cf. *évangile selon Jean* 14,23) et nous appartenons pleinement à Dieu que si nous faisons de notre vie un don, à l'image de ce qu'a fait Jésus-Christ, sachant que c'est sans cesse que nous sommes appelés à nous recevoir et à nous donner, car comment pourrions-nous continuer d'offrir ce qui ne nous appartient plus ?

Paul discourt ensuite, à la demande des Corinthiens (*I Co* 7,1), sur divers cas.

Pour le cas de la relation homme-femme, Paul exprima sa préférence pour le célibat (*I Co* 7,1.7-8.39-40). L'épître n'expose pas une vision positive du mariage. Elle le limite à un moyen d'éviter de pécher pour celles et ceux qui ne maîtriseraient pas leur sexualité (*I Co* 7,2.5.9). De plus, celui qui n'est pas marié s'inquiéterait des affaires du Seigneur, alors que celui qui est marié s'en inquiéterait plus difficilement (*I Co* 7,32-35). Or, baptisé et célibataire ou marié-e, on peut pareillement s'inquiéter des affaires du Seigneur ou ne pas s'en préoccuper quel que soit son état matrimonial.

L'épître présente une égalité homme-femme relative (il en est de même dans la *première épître de Pierre* 3,1-7). En quelque sorte, il y a communion entre l'époux et l'épouse si bien que chacun a autorité sur le corps de l'autre (*I Co* 7,4) ; mais l'homme aurait une primauté par rapport à la femme (*I Co* 11,3.7-9) que Paul justifia par une interprétation du récit symbolique d'Adam et Ève (une primauté de l'homme sur la femme se retrouvait également dans le droit romain).

Certains estiment toutefois que cette primauté est rééquilibrée – au moins un peu – par l’affirmation que « si la femme a été tirée de l’homme, l’homme naît de la femme et tout vient de Dieu » (*I Co* 11,12). Mais alors que l’épître parle de « tout homme » comme de « toute femme » qui « prie ou prophétise » (*I Co* 11,4-5), il y a plus loin l’affirmation que les femmes devraient se taire lors des assemblées (*I Co* 14,34) et qui semble sans équivoque par la phrase qui suit : « Si elles désirent s’instruire sur quelque détail, qu’elles interrogent leur mari à la maison. Il n’est pas convenable qu’une femme parle dans les assemblées. » (*I Co* 14,35). En imaginant que cela resterait contextuel à une situation locale particulière, il n’en reste pas moins que les femmes seules sont ici visées et non les hommes. Aujourd’hui, qui oserait demander aux femmes de garder sans cesse le silence, plus que les hommes, durant une assemblée chrétienne ? Ce genre de propos n’est plus tenable, à moins que cela convienne à certains hommes voire à certaines femmes qui se complaisent dans une mise en infériorité de la femme.

Quant aux versets 7,36-38, l’épître y a un langage équivoque : Soit il est question d’un homme et de sa fiancée. Soit il est question d’un homme et de sa fille. Dans ce dernier cas, il s’agirait de la décision du mariage d’une fille par son père. Bien évidemment les traductions actuelles tirent vers le premier cas, ce qui laisse tout de même la décision à l’homme et non à la femme ; sachant que s’il y a mariage, d’après l’épître, c’est bien, et s’il n’y en a pas, c’est mieux.

Pour ce qui est de la situation sociale, d’après Paul : « que chacun, frères, demeure devant Dieu dans la condition où il se trouvait quand il a été appelé » (*I Co* 7,24), même l’esclave car, selon l’épître, la condition de chacun serait celle que « le Seigneur lui a donnée en partage » (cf. *I Co* 7,17). Il est vrai que, dans l’absolu, aucune condition n’empêche de vivre en chrétien quitte à refuser d’exécuter un ordre, mais cela va à l’encontre d’une remise en question portant sur les responsabilités humaines en terme de justice sociale.

Pour le cas des viandes liées à des rites idolâtriques, Paul affirma : « si un aliment doit faire tomber mon frère, je renoncerai à tout jamais à manger de la viande plutôt que de faire tomber mon frère » (cf. *I Co* 8,13). Pour Paul, il faut faire attention à ce que l’on fait, lorsque cela pourrait être mal interpréter (par exemple comme une communion aux idoles), par de nouveaux convertis, ou par ceux dont la conscience est encore faible (*I Co* 8,7), ou par des non-chrétiens (*I Co* 10,28-32 ; 14,23) : « Tout est permis, mais tout ne convient pas. Tout est permis, mais tout n’édifie pas. Que nul ne cherche son propre intérêt, mais celui d’autrui. » (*I Co* 10,23-24). On peut considérer qu’il y a là un juste critère nous mettant face à notre responsabilité à l’égard d’autrui tout en étant respectueux de notre liberté de conscience. Cependant ce respect de notre liberté de conscience est limité par le fait que l’épître mentionne également des « traditions » (cf. *I Co* 11,2) qu’il faudrait suivre et qui s’apparentent plus à des « préceptes d’hommes » (cf. *évangile selon Marc* 7,1-7), comme de ne pas se couvrir la tête pour un homme, le faire pour une femme, dans le cadre du culte, ou comme de tenir compte de la longueur de la chevelure (*I Co* 11,4-15). De plus, il est écrit : « Et si quelqu’un se plaît à contester, nous n’avons pas cette habitude et les Églises de Dieu non plus »

(1 Co 11,16). Or cette phrase peut être une malheureuse porte ouverte à la conservation de traditions qui peuvent ne pas être utiles ou ne pas être nécessaires à la vie chrétienne, voire s'y opposer.

Outre le développement sur ces divers cas, Paul y parla de dons spirituels et de la diversité des membres de l'Église, en insistant sur l'unité : les dons viennent du même Esprit et les membres forment un seul corps, pour « que les membres aient un commun souci les uns des autres » (cf. 1 Co 12,25) ; et cela en insistant sur l'amour (1 Co 12,31-13,13). Enfin, Paul développa une pensée sur la foi en Christ dans son rapport avec la croyance dans la résurrection (chapitre 15). Certes, une foi en Christ sans croyance dans la résurrection se trouve limitée, mais elle n'est pas forcément vaine, car elle peut permettre de faire ne serait-ce qu'un bout de chemin dans la foi, sachant que ce bout de chemin peut être déjà conséquent dans la vie d'une personne.

Quand l'apôtre est têtu

Paul fut un homme qui semble plutôt opiniâtre, têtu, que nous jugions ses décisions a posteriori comme bonne ou mauvaise. Il se fit « un point d'honneur » de n'annoncer l'Évangile que là où le nom de Christ n'avait pas encore été prononcé, afin de ne pas bâtir sur les fondations qu'un autre avait posées (cf. Ro 15,20). Il refusa d'être accompagné par quelqu'un, parce que ce dernier avait quitté son groupe à un moment donné et qu'il n'avait donc pas partagé tout leur travail. Et il y eut un tel désaccord qu'on partit en mission chacun de son côté (*Actes des apôtres* 15,36-40).

Paul voulu absolument aller à Jérusalem, pour y être si possible lors d'une fête de la Pentecôte (*Ac* 20,16). Mais il y alla, selon les *Actes des apôtres*, malgré les mises en garde données par l'Esprit lui-même : « Poussés par l'Esprit, ceux-ci disaient à Paul de ne pas monter à Jérusalem. » (cf. *Ac* 21,4) ; « Alors que nous passions là plusieurs jours, il est arrivé un prophète de Judée, nommé Agabus. Venant nous trouver, il a pris la ceinture de Paul, s'est attaché les pieds et les mains et a déclaré : "Voici ce que dit l'Esprit Saint : L'homme à qui appartient cette ceinture, voilà comment, à Jérusalem, les juifs l'attacheront et le livreront aux mains des païens !" À ces mots, nous et les frères de la ville, nous avons supplié Paul de ne pas monter à Jérusalem. Alors il nous a répondu : "Qu'avez-vous à pleurer et à me briser le cœur ? Je suis prêt, moi, non seulement à être lié mais à mourir à Jérusalem pour le nom du Seigneur Jésus." Comme il ne se laissait pas convaincre, nous n'avons pas insisté. "Que la volonté du Seigneur soit faite !" disions-nous. » (*Ac* 21,10-14). D'après ces *Actes des apôtres*, Paul a finalement dit lui-même, mais après avoir été arrêté, que le Seigneur lui avait demandé de quitter Jérusalem sans tarder et qu'alors il lui avait objecté une remarque (*Ac* 22,18-20) ! Toutefois, cela ne l'empêcha pas de poursuivre sa mission, car le Seigneur lui demandait de lui rendre encore témoignage, auprès des païens (*Ac* 22,21 ; 23,11), et toujours selon les *Actes*, il le protégea pour qu'il accomplisse cette mission (*Ac* 27,22-25). Mais peut-être serait-il venu à Rome en homme libre et non comme prisonnier. Les desseins, la volonté de Dieu n'enlève pas la part de responsabilité de l'homme.

Même si Paul, dans la *première épître aux Corinthiens*, a relaté son propre exemple en vue d'édifier (*1 Co* 9,1-27 ; 10,33), on peut refuser d'être en tout point son imitateur (cf. *1 Co* 11,1) en ce qu'il a exprimé ou en ce qu'il a fait.

Les épîtres et l'Évangile

Les auteurs des épîtres du *Nouveau Testament* ont réfléchi à Jésus-Christ et à son Évangile selon les connaissances qu'ils avaient et selon leur personnalité. Or la connaissance que l'humanité a de l'être humain et de son environnement à évoluer, à progresser, évolue, progresse encore, ce qui n'empêche pas qu'il peut y avoir également d'éventuelles régressions ou crispations. Ces textes ont donc des éléments contextuels liés aux croyances et aux habitudes qui avaient cours à leur époque dans le pourtour méditerranéen.

Pour ce qui est des épîtres de Paul, de même que contextuelles à une époque, on peut considérer qu'elles le sont aussi assez clairement de la personne de Paul. Pour Paul, par la foi en Christ, il n'y a plus ni Juif ni Grec, ni esclave ni homme libre, ni même l'homme et la femme (*épître aux Galates* 3,28). C'est effectivement ici un bel et profond universalisme qui professe une égale dignité. Mais si l'on regarde trop par le prisme de l'unité spirituelle en Christ, il y a un risque de ne plus voir les contingences socio-culturelles et ce qui est de l'ordre de la justice et de la responsabilité sociale. Par exemple, même baptisé en Christ, l'esclave reste la propriété de son maître (cf. *l'épître à Philémon*) : la liberté intérieure ne suffit pas et c'est un Paul, vieillard en captivité (*Phm* v. 9), qui invite à plus (*Phm* v. 15-16.21).

Pareillement, si l'Évangile a poussé Paul à considérer hommes et femmes comme frères et sœurs en Christ – et de saluer ainsi Phoebé, « notre sœur, *diakonos* de l'Église de Cenchrées » (*Ro* 16,1-2) ou le couple Andronicus et Junias comme « apôtres éminents » (*Ro* 16,7) –, il n'a pas toujours été exempt d'une vision patriarcale ayant cours dans le contexte culturel d'alors et qui semble poindre ici ou là.

De même qu'il faut du temps à l'être humain et aux groupes humains pour avoir une juste connaissance de l'homme et de son environnement, il faut du temps pour avoir une juste connaissance du Christ et une juste appréhension de l'Église, et tout cela ne se fait pas sans errements. Quoi qu'il en soit, que l'on considère les limites des épîtres comme intrinsèque à leur texte ou comme venant de l'interprétation que l'on peut en faire, il n'en reste pas moins qu'il faut faire acte d'intelligence et au moins avoir l'intelligence du cœur épanouie, pour ne pas manquer au cœur du message évangélique.

« Cet homme [Paul] est un instrument que je me suis choisi pour porter mon nom devant les nations païennes, les rois et les Israélites. Je lui montrerai moi-même en effet tout ce qu'il lui faudra souffrir pour mon nom » (cf. *Actes des apôtres* 9,15-16). Polémiste, têtu et zélé dans le pharisaïsme, Paul est resté polémiste, têtu et zélé dans le christianisme, et tant mieux pour ainsi dire au regard de la mission particulière qui lui avait été confiée. Car ni les coups ni la faim ni les naufrages ni les

condamnations ni les emprisonnements n'ont arrêté Paul dans sa mission ! « Moi [Paul], j'ai planté, Appolos a arrosé, mais c'est Dieu qui faisait croître. » (1 Co 3,6). Paul a planté les prémices de la foi en de nombreux lieux et en de nombreux cœurs. D'autres personnes, les évangélistes, ont offert de quoi arroser avec suffisamment de justesse, en insérant la personne de Jésus et son message dans un large panorama, les *évangiles*, où les mots sont éclairés les uns par les autres ainsi que par les faits et gestes qui y sont rapportés.

Paraphrasant un verset de l'*évangile selon Matthieu* (Mt 13,52), ne peut-on pas inviter, si l'on choisit de lire telle ou telle épître, d'être comme un scribe qui, instruit de ce qui regarde le royaume des Cieux, est comparable à un maître de maison qui tire de son trésor des choses nouvelles et des choses anciennes, ne prenant dans les unes et dans les autres que ce qui est bon ?

Et en ayant conscience qu'à l'image de l'apôtre Paul, nous pouvons être porteurs des croyances et conceptions de notre époque, ou de croyances toutes personnelles, y compris lorsque nous annonçons l'Évangile du Christ qui finalement conduira à en dépasser certaines qui pouvaient pourtant nous sembler si naturelles ou judicieuses !

Ce document est issu du site <http://www.denis-gaultier.com/>